

APPLICATION

This Circular will apply to all Missions with the exception of Bonn, London, Paris, Tokyo and Washington who will receive separate instructions in fiscal year 1991/92 regarding application in their computer environment.

NEW PROCEDURES

Effective April 1, 1991 the following new procedures for the reporting and remitting of Receiver General deposits to Headquarters will go into effect:

- a) Form EXT-20 Remittance Statement is cancelled.
- b) All revenues and refunds of expenditure being forwarded to Headquarters for deposit will be recorded by currency type (BOX-E) on an EXT-412-1 with separate 412-1 forms prepared for Canadian and U.S. dollars. See samples "A" and "B" attached.

NOTE: Account Type (BOX-G) will be "RT" for Receipts in Transit for both currency types.

- c) Rates of Exchange to be entered on line AZXXEXR;
 - i) Canadian dollars: 1.000000.

APPLICATION

Cette circulaire s'appliquera à toutes les missions, sauf celles de Bonn, de Londres, de Paris, de Tokyo et de Washington, qui recevront des instructions distinctes au cours de l'année financière 1991-1992 en ce qui concerne l'application de cette circulaire à leur configuration informatique.

NOUVELLES PROCÉDURES

À compter du 1er avril 1991, les nouvelles procédures suivantes régiront la déclaration et la remise de dépôts du Receveur général à l'Administration centrale:

- a) Le formulaire EXT-20, État des remises de fonds, est annulé.
- b) Toutes les recettes et tous les remboursements de dépenses acheminés à l'Administration centrale pour être déposés seront consignés par genre de devise (CASE-E) sur un formulaire EXT-412-1. Des formulaires 412-1 distincts seront préparés pour les remises en dollars canadiens et en dollars É.-U. Voir les échantillons "A" et "B" ci-joints.

NOTE: Le genre de compte (CASE-G) sera "RT", ce qui signifie "reçus en transit", pour les deux types de devises.

- c) Taux de change à introduire à la ligne AZXXEXR:
 - i) dollars canadiens: 1.000000.